



AMBASSADE DE COTE D'IVOIRE EN ITALIE
SERVICE CONSULAIRE

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE
UNION-DISCIPLINE-TRAVAIL

LISTE DES PIECES POUR UNE RECONNAISSANCE DE PATERNITE

- 1 PHOTO D'IDENTITE DU PÈRE
- DECLARATION DE RECONNAISSANCE DU PÈRE LEGALISE A L'AMBASSADE
- PHOTOCOPIES DE LA 1^{ère} PAGE DES PASSEPORT DES PARENTS COURS DE VALIDITE (MINIMUM 6 MOIS).
- PHOTOCOPIE DU PERMIS DE SEJOUR OU CARTE DE SEJOUR DES PARENTS
- PHOTOCOPIE DE L'EXTRAIT D'ACTE DE NAISSANCE DE L'ENFANT(S)
- PHOTOCOPIE DES EXTRAITS D'ACTES DE NAISSANCE DES PARENTS
- PHOTOCOPIE DES CERTIFICATS DE RESIDENCE DES PARENTS

FRAIS A PAYER SUR LE SITE : www.ci-embassyepay.org

AVEC CARTE CONSULAIRE : 20 EUROS
SANS CARTE CONSULAIRE : 40 EUROS